



*Lito* SAVM  
**2019**  
**RAPPORT**  
**D'ACTIVITÉ**



**libo** SAVM

■ Après une année d'installation, marquée par des dysfonctionnements importants, les élu·e·s du SAVM ont accompagné durant toute l'année 2019 l'opérateur de Vélib' Métropole dans sa reconquête des abonné·e·s et la nécessaire amélioration du service.

Ce suivi et cette vigilance ont porté leurs fruits.

## 02 ENTRETIEN

AVEC LA DIRECTRICE  
GÉNÉRALE

## 03 PRÉSENTATION

DU SYNDICAT AUTOLIB'  
VÉLIB' MÉTROPOLÉ

04 **10 ANS**  
À ACCOMPAGNER  
LA MOBILITÉ DES  
MÉTROPOLITAIN·E·S

05 **GOVERNANCE  
ET MISSIONS**

06 **LES MEMBRES**

07 **BILAN FINANCIER  
2019**

## 08 VÉLIB'

CHIFFRES **CLÉS 2019** 09

PLUS DE STATIONS,  
**PLUS PROCHES DES  
MÉTROPOLITAIN·E·S** 10

CARTE D'IDENTITÉ  
**VÉLIB'** 11

CARTE D'IDENTITÉ  
**STATION** 12

CARTE D'IDENTITÉ  
**DES USAGÈRES  
ET USAGERS** 13

COMITÉ  
**DES USAGERS** 14

## ENTRETIEN

# GHISLAINE GEFFROY

■ DIRECTRICE GÉNÉRALE DU SAVM



**Après une année 2018 qui a présenté de nombreux défis pour les élus du SAVM, que diriez-vous de l'année 2019 ?**

En effet, en 2018, les élus et les agents du SAVM ont dû faire face d'une part, à l'arrêt du service Autolib' et, d'autre part, à de grandes difficultés dans la mise en place du nouveau service Vélib' Métropole.

En ce qui concerne Autolib', la phase de conciliation n'a pu aboutir, et le Groupe Bolloré a donc ouvert en septembre 2019 un contentieux que les élus suivent avec beaucoup d'attention.

Pour Vélib', l'année 2019 marque à la fois la réappropriation de Vélib' par ses usagers « historiques », mais également une découverte pour de nombreux métropolitains. Le déploiement des stations, en particulier dans la Métropole, est à présent quasiment achevé et la qualité de service a pu être amenée à un niveau correct grâce, notamment, à une optimisation par l'opérateur du service Smovengo des opérations de maintenance et de régulation.

Ces changements, ainsi que la hausse du nombre de vélos sur le terrain, ont permis de reconquérir nos usagers et de voir de nouveaux abonnés nous rejoindre.

« Nous sommes persuadés de la nécessité de densifier la présence de Vélib' dans certains secteurs. »

**Vous tirez donc un bilan positif de cette année 2019 ?**

Globalement, oui. Nous avons pu constater fin 2019 et début 2020 que le service était solide et avait réussi à absorber des pics d'usages exceptionnels au moment des grèves. C'est très encourageant pour l'avenir.

Cependant, malgré d'importants efforts de l'opérateur, nous sommes conscients qu'il subsiste des progrès à faire pour assurer une plus grande disponibilité des vélos en station et satisfaire pleinement les usagers.

Les élus et les agents du Syndicat restent donc vigilants et engagés aux côtés de l'opérateur afin de poursuivre sur ce chemin de l'amélioration.

**Depuis 2018, Vélib' n'est plus le seul service de mobilité partagée en région parisienne. Il y a d'autres opérateurs de vélos ou de trottinettes en libre-service. Cela représente-t-il une concurrence pour vous ?**

Je pense que ces offres complémentaires contribuent à mener de plus en plus de métropolitains vers les mobilités douces. C'est donc une excellente chose pour la qualité de vie dans nos villes : diminution de la place de la voiture, amélioration de la qualité de l'air, désengorgement des transports en commun... les bénéfices sont nombreux.

Mais Vélib' Métropole se différencie des autres acteurs de plusieurs manières :

- Tout d'abord, il s'agit d'un service public et, par conséquent, nos tarifs sont beaucoup plus abordables et adaptés à tous grâce à des tarifs jeunes, solidaires, etc.
- Par ailleurs, grâce à la solidarité entre communes, Vélib' est plus largement présent en dehors de Paris et transporte ainsi plus de métropolitains.
- Ensuite, nos offres proposent à la fois des vélos « mécaniques » et des vélos « électriques », ce qui répond à tous les publics et à tous les usages.
- Enfin, la présence de stations permet de mieux respecter l'espace public qui, par essence, ne doit pas être encombré afin de laisser les passages nécessaires aux piétons.

**Est-ce que le territoire de Vélib' Métropole va encore s'étendre ?**

Nous sommes persuadés de la nécessité de densifier la présence de Vélib' dans certains secteurs, afin d'améliorer le maillage et la connexion avec les autres moyens de transport.

Par ailleurs, des ouvertures de stations devront accompagner la création de nouveaux réseaux de pistes cyclables. Le territoire où Vélib' est présent va donc probablement s'étendre dans les années à venir afin d'améliorer l'offre et la continuité.

Ces questions seront abordées et travaillées en collaboration avec tous les membres du Syndicat, en particulier les communes adhérentes, la Métropole du Grand Paris et la Région Île-de-France.

**Comment voyez-vous l'année 2020 ?**

Il y a quelques mois, ma réponse aurait été très différente. Mais nous vivons une crise sanitaire sans précédent qui a eu comme effet imprévu de provoquer un essor important du vélo comme alternative aux autres moyens de transport. En début de crise, nous avons dû repositionner Vélib' rapidement. Il a ainsi été décidé par les élus de maintenir le service afin d'accompagner les métropolitains qui avaient la nécessité de se déplacer, tels que les soignants, les employés des magasins d'alimentation, etc.

Depuis le 11 mai, les métropolitains sont plus libres de leurs déplacements et nous avons anticipé la hausse importante des courses en mettant plus de 19 000 vélos sur le terrain.

Nous nous efforçons de relayer les gestes barrières auprès de nos usagers et avons renforcé les opérations de nettoyage et de désinfection des vélos et des stations.

« Vélib' a toute sa place dans le développement des mobilités durables. »

**Et à plus long terme ?**

Nous espérons que les habitudes prises par les métropolitains s'ancreront et que l'usage du vélo poursuivra son développement.

Nous sommes profondément convaincus que Vélib' a toute sa place dans le développement des mobilités douces, accompagné par les modifications des villes.

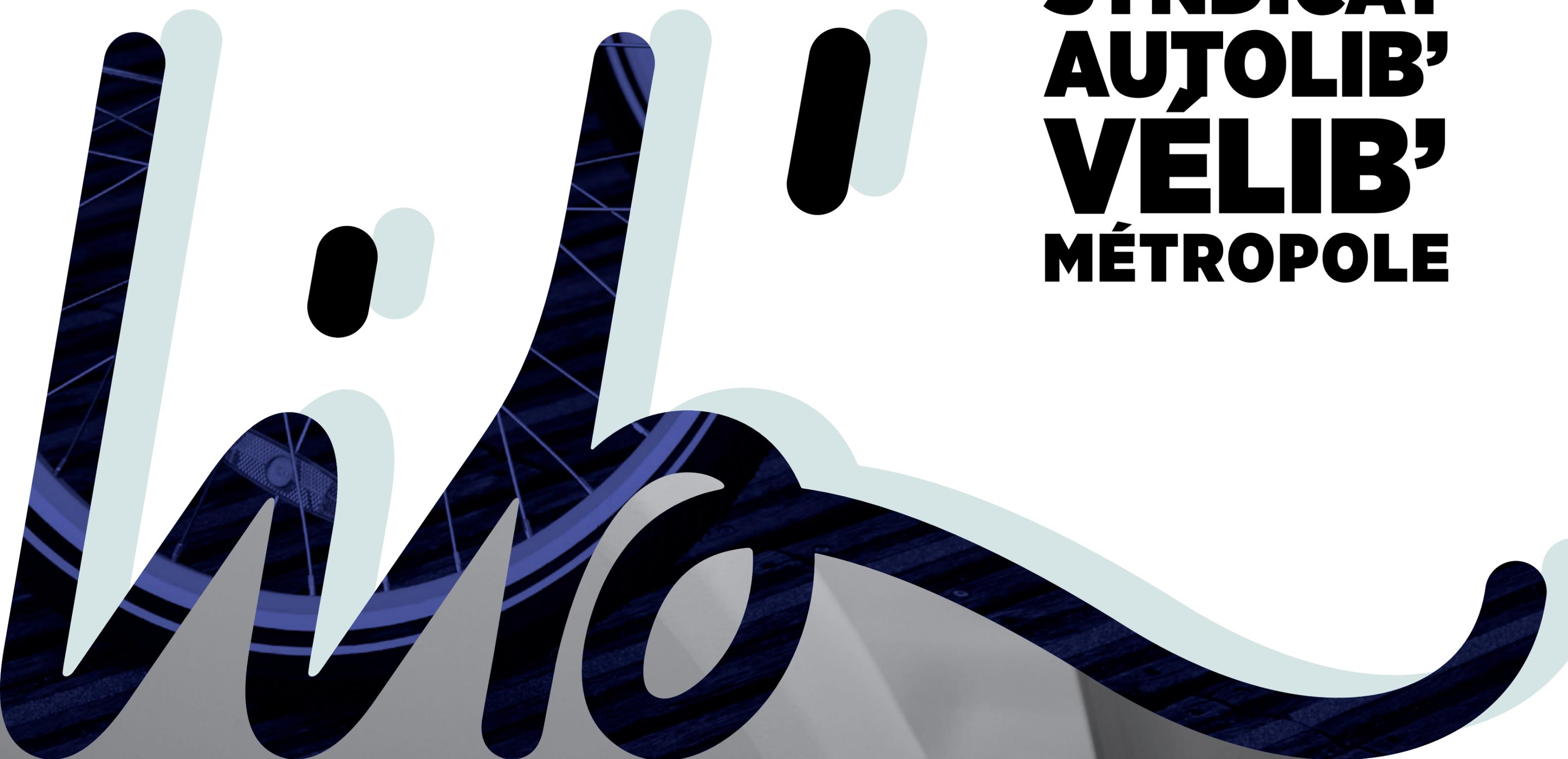
C'est un service qui répond aux enjeux environnementaux et sociaux de la Métropole, dans toute sa diversité.

Dans les années qui viennent, nous devons, en collaboration avec les élus, le Comité des Usagers et l'opérateur Smovengo, améliorer le parcours client et faire évoluer nos offres afin qu'elles accompagnent toujours plus de métropolitains dans leurs déplacements.

**En conclusion**

Je souhaite remercier les élus, qui ont toujours cru en Vélib' Métropole, les agents du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole, qui n'ont pas ménagé leurs efforts cette année, comme toujours, le Comité des Usagers qui nous aide à améliorer le service et, bien sûr, les équipes de Smovengo, pour le travail effectué en 2019 et celui à venir.

Propos recueillis en mai 2020



**PRÉSENTATION DU  
SYNDICAT  
AUTOLIB'  
VELIB'  
MÉTROPOLE**

# 10 ANS

## À ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ DES MÉTROPOLITAIN·E·S

### 2009

Création du syndicat mixte Autolib', qui regroupe alors 19 communes, dont Paris. Lancement d'un appel d'offres pour la mise en place, la gestion et l'entretien d'un service d'automobiles électriques en libre-service. Annick Lepetit, adjointe au Maire de Paris chargée des transports en est élue Présidente.



### 2010

Le Comité Syndical, qui réunit les élu·e·s des communes adhérentes, attribue la délégation de service public à la société Autolib', filiale du Groupe Bolloré.

### 2012

Julien Bargeton devient Président du syndicat mixte Autolib'. Au 31 décembre 2012, Autolib' compte 759 stations, réparties sur 46 communes.

### 2011

Inauguration du service Autolib' par Bertrand Delanoë, Maire de Paris, Jean-Paul Huchon, Président de la Région Île-de-France et 250 maires d'Île-de-France. 250 stations sont mises en service.

### 2014

Marie-Pierre de la Gontrie est élue Présidente du Syndicat. Autolib' lance Utilib', version utilitaire de l'Autolib', dont le volume du coffre est de 900 litres. L'introduction de ce nouveau véhicule dans la flotte s'accompagne de la création d'un abonnement à destination des artisans et par la construction de 250 nouvelles bornes de charge pour véhicules tiers.

### 2013

Le Comité Syndical adopte une nouvelle dénomination, reflétant davantage son caractère métropolitain : le Syndicat Mixte Autolib' s'appelle désormais Syndicat Mixte Autolib' Métropole. Le service Autolib' dépasse les 100 000 abonné·e·s, atteint 2,7 millions de locations et 25 millions de kilomètres parcourus.

### 2015

Autolib' compte 1 042 stations et 137 500 abonné·e·s. Dans le cadre de la COP 21, les maires et représentant·e·s des capitales et des grandes villes des 28 États membres de l'Union européenne ont utilisé Autolib' pour se rendre au sommet contre le dérèglement climatique.

### 2016

Les élu·e·s d'Autolib' Métropole votent le transfert de la compétence de gestion du service Vélib', permettant au Syndicat de se doter d'une nouvelle compétence et de développer la gestion d'un nouveau service. Le Syndicat change de nom et devient Autolib' Vélib' Métropole.

### 2017

Smovengo se voit attribuer le marché de la gestion et l'exploitation du nouveau service Vélib' Métropole. Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, est élue Présidente du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole.

### 2018

Lancement du nouveau service Vélib' Métropole. Le service Autolib' Métropole cesse son activité.

### 2019

Au 31 décembre 2019, Vélib' Métropole compte 1 362 stations dans 55 communes du Grand Paris, et transporte plus de 250 000 abonné·e·s.

Pour en savoir **PLUS**



## LA GOUVERNANCE

**Le Comité Syndical** se réunit pour statuer sur **l'ensemble des sujets majeurs** : budget, tarifs des services, adhésion de nouveaux membres, extension du périmètre, etc.

Il suit également l'activité du service Vélib' et les conséquences de la fin de la Délégation de Service Public (DSP) Autolib'.

Ses travaux sont dirigés par la Présidente, assistée des Vice-Président-e-s.

Les séances sont publiques et les comptes rendus sont publiés.

Le nombre de voix des collectivités adhérentes, sauf exception de la Région Île-de-France, des Départements et de la Métropole du Grand Paris, est égal au nombre de stations ouvertes au public sur leur territoire pour le service Vélib' Métropole et à la date du 25 juin 2018 pour le service Autolib'.

**En 2019, le Comité Syndical s'est réuni 8 fois.**

Constitué de 13 membres (dont une Présidente et 9 Vice-Président-e-s), **le Bureau Syndical** est une instance restreinte qui a pour rôle de **préparer les Comités Syndicaux et de suivre l'activité du Syndicat dans ses compétences Autolib' et Vélib'.**

Il peut, en cas d'urgence, délibérer sur certaines mesures d'exploitation ou de gestion du Syndicat.

Chaque membre dispose d'une voix. En cas de partage des voix, celle de la Présidente est prépondérante, conformément aux statuts.

**En 2019, le Bureau s'est réuni 5 fois.**

Conformément à la réglementation, le SAVM a également mis en place une **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**.

Elle examine, chaque année, le bilan d'activité de la région Vélib'.

Présidée par la Présidente, elle est composée de 5 élu-e-s titulaires du Comité Syndical et de 5 représentant-e-s des associations locales suivantes : Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT), Union fédérale des consommateurs - Que Choisir Île-de-France, Union des transports publics et ferroviaires (UTP), Association nationale pour le développement de la mobilité électrique (Avere), et Association Consommation, Logement et Cadre de vie (CLCV).



Pour en savoir **PLUS**

## MISSIONS



### DÉPLOYER

Autolib' Vélib' Métropole intervient aux côtés des collectivités pour les **accompagner durant toutes les étapes du déploiement des stations.**

Les technicien-ne-s d'Autolib' Vélib' Métropole recueillent auprès des collectivités les emplacements potentiels des stations, et participent aux repérages sur site permettant de les valider.

Le SAVM supervise également les études techniques préalables, assiste aux réunions sur site et s'assure du bon état d'avancement des travaux et du respect des délais.



### CONTRÔLER

Autolib' Vélib' Métropole et l'opérateur du service Vélib' travaillent conjointement à l'amélioration régulière du service.

Afin de veiller au respect des engagements contractuels de l'opérateur, Autolib' Vélib' Métropole dispose d'un large panel d'indicateurs relatifs aux principales données du service (abonnements, locations, stations, vélos). L'ensemble de ces données permet de **vérifier le bon fonctionnement du service et d'indiquer à l'opérateur les points à améliorer.**



### COMMUNIQUER

En lien avec l'opérateur, Autolib' Vélib' Métropole **organise des actions locales de promotion du service Vélib' en Métropole,** en participant notamment à des événements en lien avec la mobilité durable ou par le biais d'essais gratuits ouverts à tous.

Il développe également des partenariats en s'associant ponctuellement à des événements de grande ampleur. Par un échange de visibilité, ces opérations permettent de **promouvoir Vélib' auprès d'une cible particulière et de réaffirmer les valeurs du service.**

### ■ Organisation du Syndicat

À la fin de l'année 2019, **22 agents, fonctionnaires et contractuel-le-s**, composent l'effectif du SAVM au sein de **5 directions** : direction des services techniques, direction juridique et de la commande publique, direction des finances, direction de l'administration générale et des ressources humaines, direction de la communication et du marketing.

Afin d'être facilement accessible aux élu-e-s du SAVM, les locaux sont situés dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**22**  
salarié-e-s

**5**  
directions

# LES MEMBRES

■ Au 31 décembre 2019, le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole compte **104 adhérents** : 90 communes, 3 établissements publics territoriaux (EPT) représentant 10 communes, 2 départements (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne), la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris.

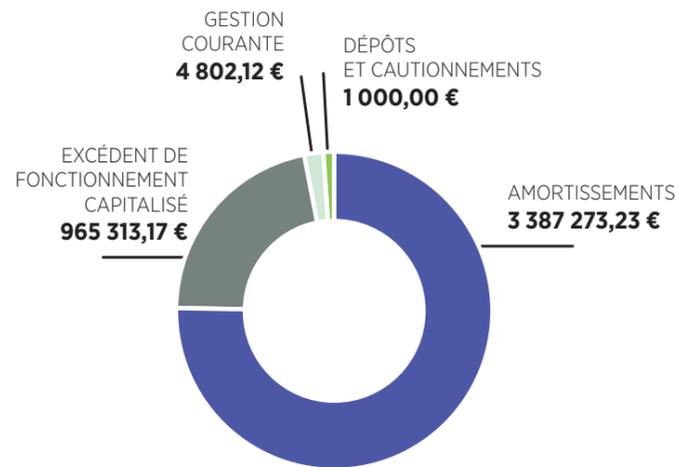
Cette dernière apporte une aide financière importante (environ 4 M€/an) pour l'installation et l'exploitation des stations Vélib' prévues dans toutes les villes adhérentes au Syndicat en dehors de Paris.



# BILAN FINANCIER 2019

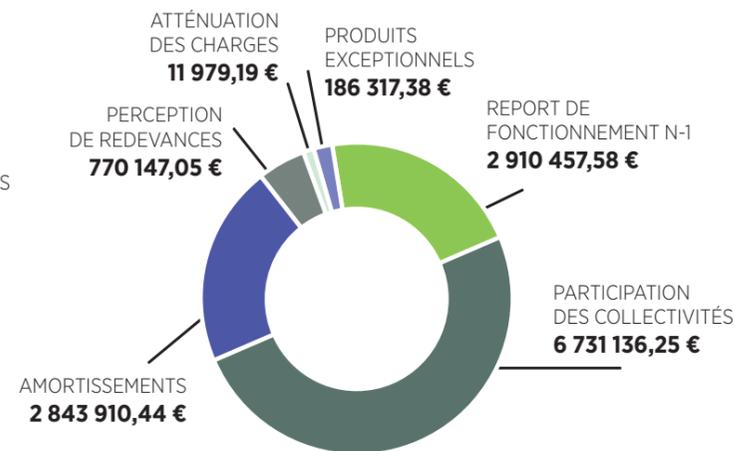
## AUTOLIB'

### INVESTISSEMENT

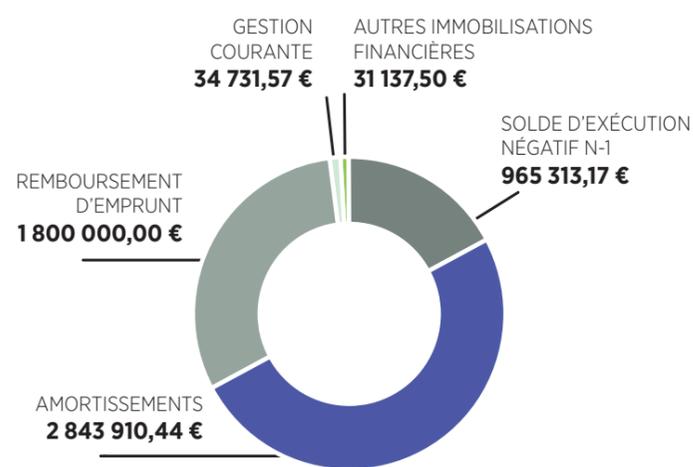


RECETTES D'INVESTISSEMENT  
**4 358 388,52 €**

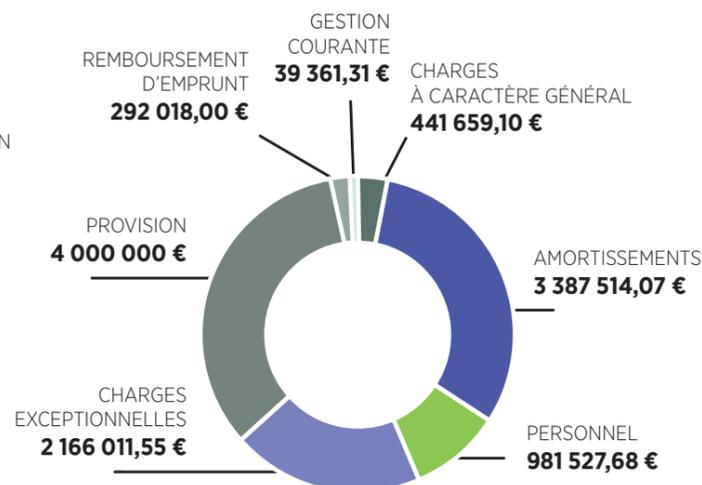
### FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT  
**13 453 947,89 €**



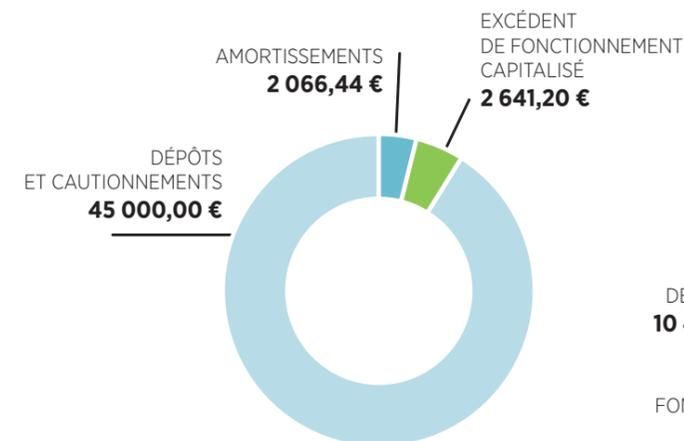
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
**5 675 092,68 €**



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
**11 308 091,71 €**

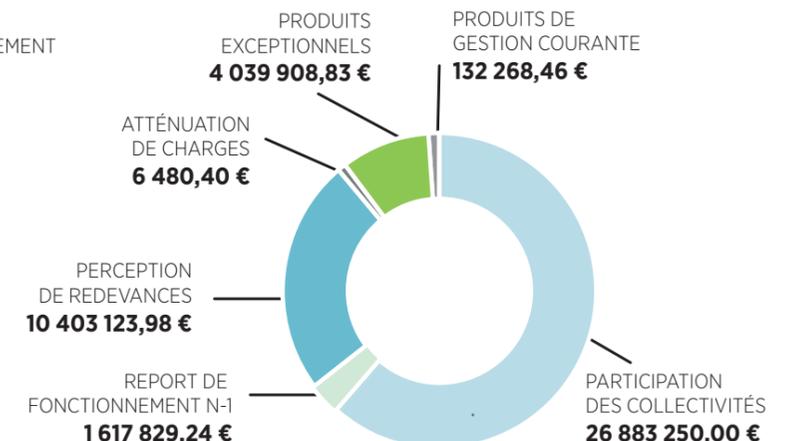
## VÉLIB'

### INVESTISSEMENT

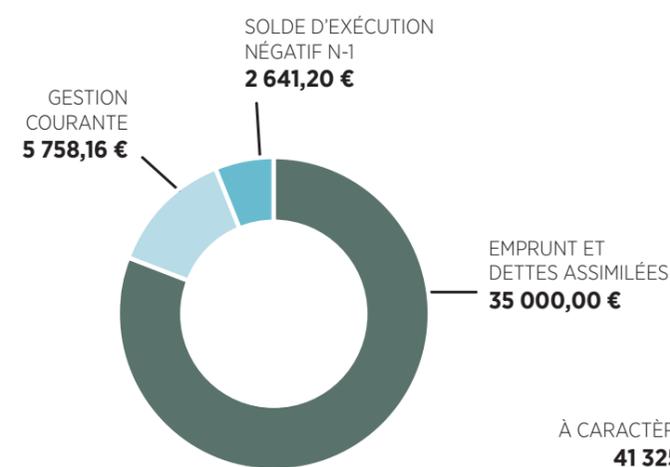


RECETTES D'INVESTISSEMENT  
**49 707,64 €**

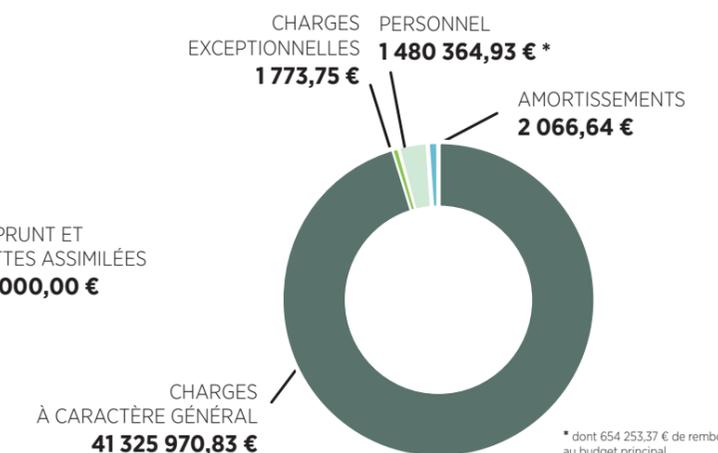
### FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT  
**43 082 860,91 €**



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
**43 399,36 €**



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
**42 810 176,15 €**

\* dont 654 253,37 € de remboursement au budget principal



**VÉLIB'**

# CHIFFRES CLÉS 2019

**24**  **MILLIONS**  
PIC de  de trajets réalisés

**175 088**  
**TRAJETS** le 18/12

**+43 100**  
 **BORNETTES**

**9 629** **8 197**  
**VÉLOS ÉLECTRIQUES** **VÉLOS MÉCANIQUES**

**324 747**  
ABONNÉ·E·S

**55** **1 354**  
STATIONS  
**EN SERVICE**

COMMUNES  
**ÉQUIPÉES**   
**370** STATIONS  
EN MÉTROPOLE  
**984** STATIONS  
à PARIS .

# PLUS DE STATIONS, PLUS PROCHES DES MÉTROPOLITAIN-E-S

67  
COMMUNES

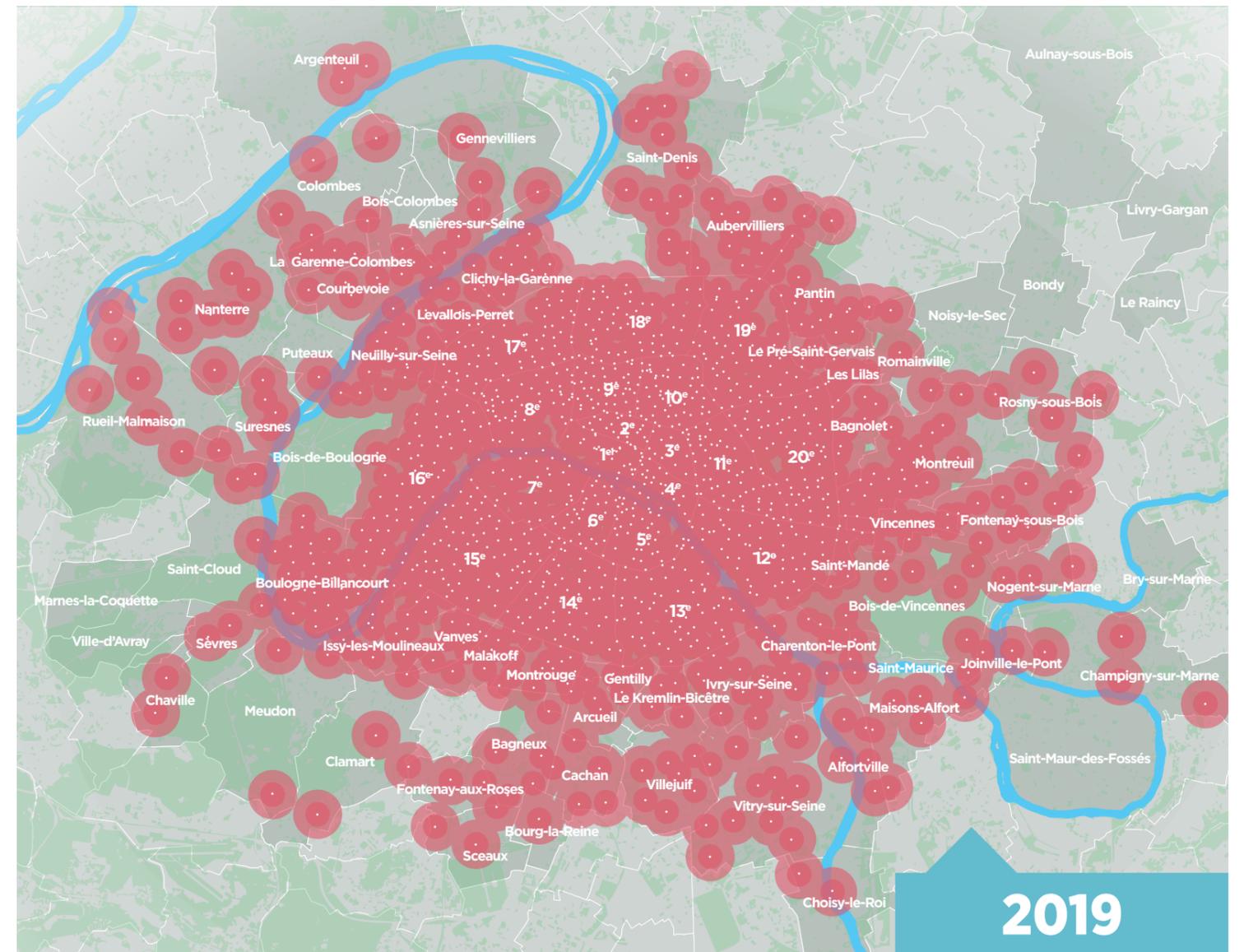
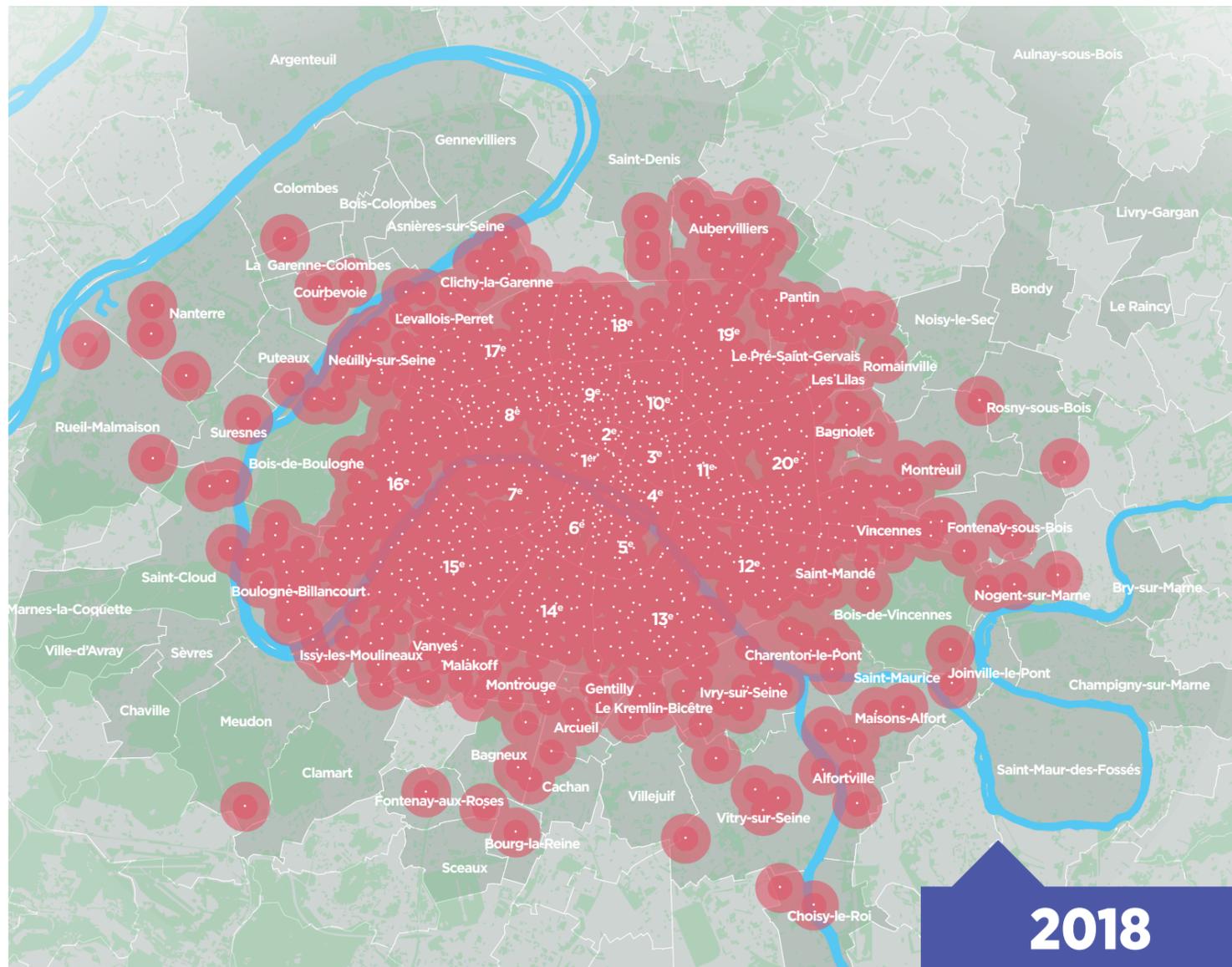
6  
DÉPARTEMENTS

400  
KILOMÈTRES CARRÉS

■ Au 31 décembre 2019, 67 communes réparties dans 6 départements sont adhérentes à Vélib' et 55 communes ont des stations ouvertes ; 242 nouvelles stations ont été ouvertes durant l'année, principalement en proche couronne, **dans des communes qui n'avaient jamais eu de station Vélib' auparavant.**

Les usagers peuvent ainsi trouver une station Vélib' à moins de 10 minutes de chez eux sur une surface de 281 km<sup>2</sup> (contre 205 km<sup>2</sup> en 2018). **Les communes proposant le service Vélib' Métropole couvrent près de 400 km<sup>2</sup> du territoire de la Métropole.**

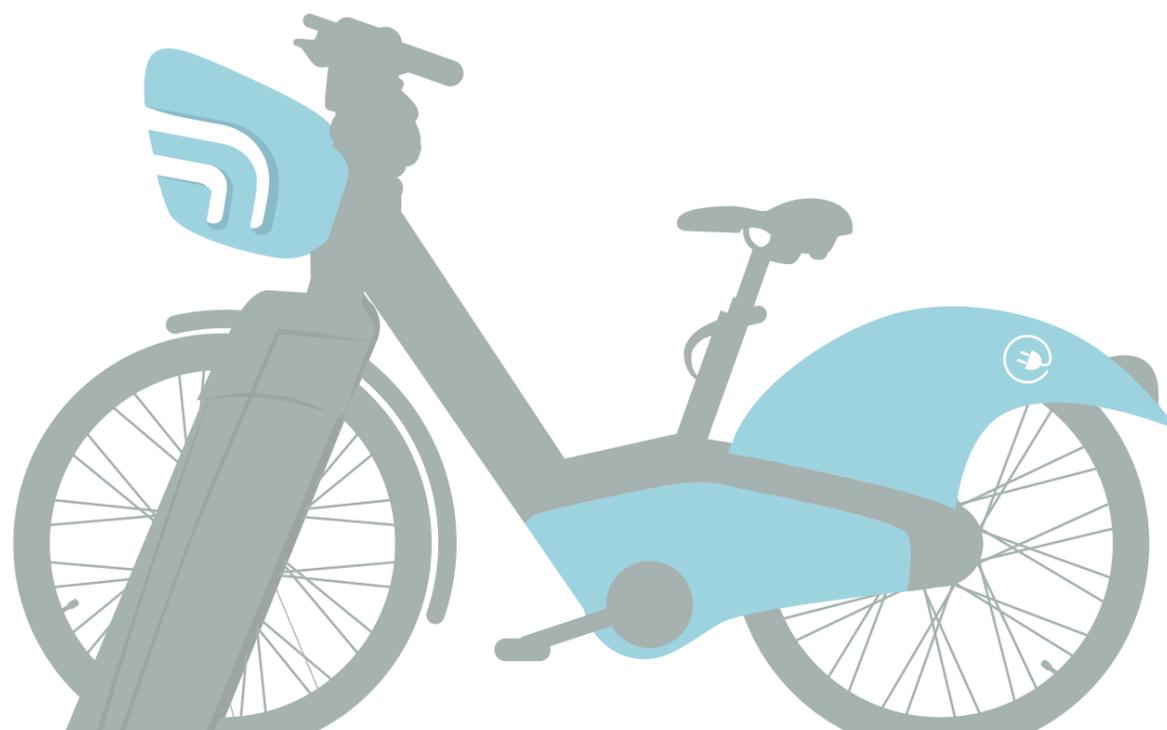
Dans Paris intra-muros, la distance moyenne entre 2 stations est seulement de 196 mètres. À titre de comparaison, celle entre 2 stations de métro est de 382 mètres, soit quasiment le double.



Évolution du périmètre  
du service Vélib'

■ Stations à moins de 5 minutes de marche  
■ Stations à moins de 10 minutes de marche

# CARTE D'IDENTITÉ VÉLIB'



## ÉLECTRIQUE

**9 629** VÉLOS

**4,6** LOCATIONS PAR JOUR EN MOYENNE

**3,34** KILOMÈTRES DE DISTANCE  
MOYENNE PARCOURUE PAR TRAJET

**25** MINUTES DE DURÉE DE LOCATION  
MOYENNE PAR TRAJET



## MÉCANIQUE

**8 197** VÉLOS

**5,1** LOCATIONS PAR JOUR EN MOYENNE

**2,66** KILOMÈTRES DE DISTANCE  
MOYENNE PARCOURUE PAR TRAJET

**19** MINUTES DE DURÉE DE LOCATION  
MOYENNE PAR TRAJET

# CARTE D'IDENTITÉ STATION



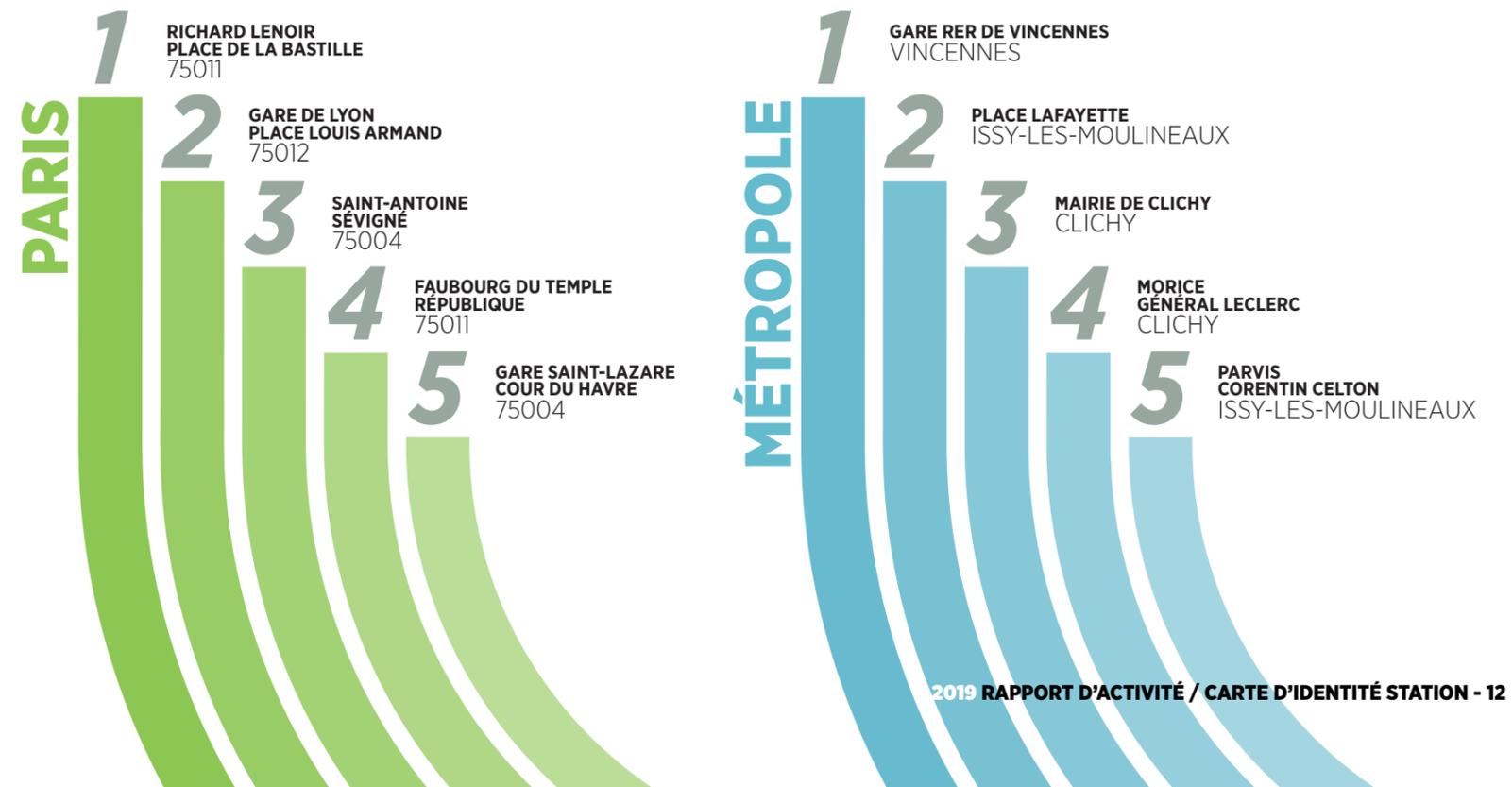
**1 354** STATIONS **43 100** BORNETTES

**32** BORNETTES EN MOYENNE PAR STATION

**50** VÉLIB' LOUÉS PAR JOUR EN MOYENNE

**984** STATIONS À PARIS **370** STATIONS EN MÉTROPOLE

## STATIONS LES PLUS FRÉQUENTÉES

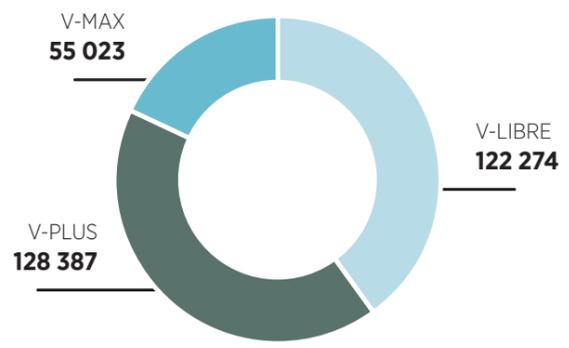


# CARTE D'IDENTITÉ USAGÈRES ET USAGERS

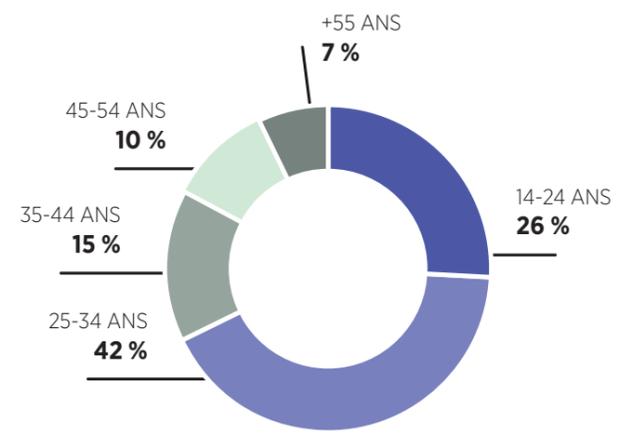


**324 747**

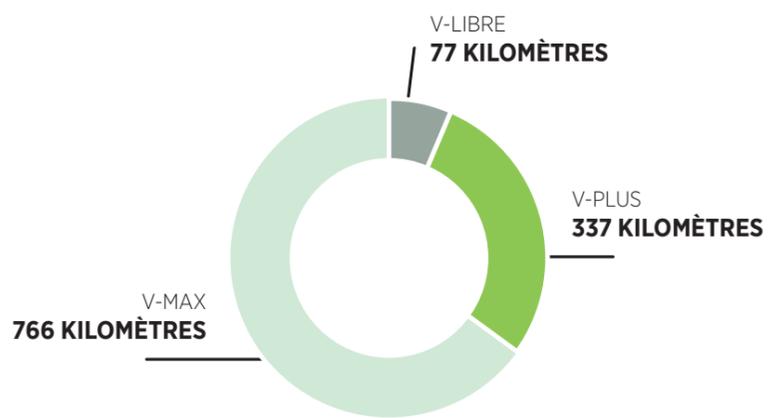
ABONNÉ·E·S AU 31/12/2019



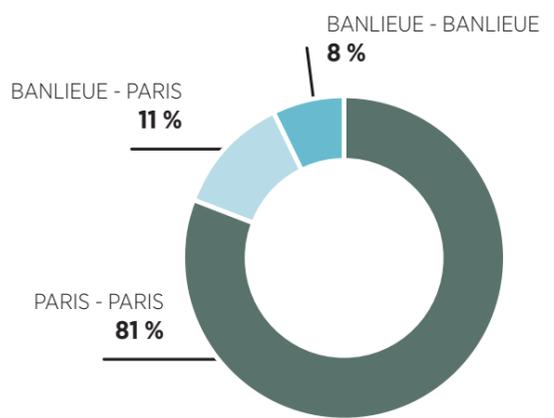
7 268 ABONNÉ·E·S TARIF SOLIDAIRE  
38 165 ABONNÉ·E·S TARIF JEUNES



313 764 PASS COURTE DURÉE 1 JOUR OU 7 JOURS



KILOMÈTRES MOYENS PARCOURUS PAR AN SELON LE TYPE D'ABONNEMENT



ORIGINE ET DESTINATION DES TRAJETS

# COMITÉ DES USAGERS

■ Un **Comité des Usagers Vélib' métropolitain** a été créé en 2018 afin d'accompagner le développement de Vélib' et d'assurer la représentativité de ses utilisateurs-rices quotidien-ne-s. Il est composé paritairment de 30 usager-e-s, habitant-e-s de Paris et de la Métropole. Les membres du Comité sont désigné-e-s par tirage au sort pour un mandat d'une durée de 2 ans.

# 30

composé paritairment de 30 usagères et usagers de Paris et de la Métropole.

# 2 ANS

Les membres du Comité sont désigné-e-s par tirage au sort pour 1 mandat d'une durée de 2 ans.

# 4 RÉUNIONS en 2019.

Lors des 4 réunions qui se sont tenues en 2019, le Comité ainsi que les élu-e-s du Syndicat et l'opérateur Smovengo, ont abordé **toutes les questions relatives au fonctionnement du service.**

Les membres du Comité ont ainsi **fait état des problèmes techniques rencontrés sur le terrain, fait part de leurs préoccupations et de leurs suggestions** à l'opérateur.

Sur la base de leurs remarques, **des travaux d'amélioration ont notamment été lancés** sur la selle, les freins, les vitesses, les feux arrière et la batterie des vélos.

En ce qui concerne les évolutions du parcours client, les membres du Comité **ont été invité-e-s à prendre part à un bêta-test de la fonction itinéraire sur l'application** (déploiement prévu en 2020) et ont également participé à un **atelier sur l'acquisition des minutes Bonus.**

**Par leur exigence, leur connaissance fine du service et leur implication, les membres du Comité des Usagers Vélib' métropolitain participent activement à l'amélioration continue du service Vélib' Métropole.**

Pour en savoir **PLUS** 





lib' SAVM  
2019  
RAPPORT  
D'ACTIVITE

Pour en savoir plus, consultez notre site internet :  
[www.autolibmetropole.fr](http://www.autolibmetropole.fr)

Responsable de la publication : **Marthe Ozbolt**

Rédaction : **Julie Cabot**

Cartographie et statistiques : **Félix Perrin, Matthieu Fierling**

Photos : **Bertrand Runtz, DR**

Accompagnement éditorial, conception et mise en page : [cjcom.fr](http://cjcom.fr) / **Fabien Lenormand**